



# Centre communal d'action sociale

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 070-217001205-20260217-DOB202601-DE

Berger-Levrault

## Extrait du registre des délibérations Séance du lundi 16 février 2026 2026-01

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Date de la convocation : 06 février 2026**

**Date d'affichage : 24 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le seize février, les membres composant le comité du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE.

**Etaient présents :**

Mesdames PY Béatrice, BRIOT Ghislaine, TRARI MEDJAOUI Valérie, HEQUET Marta, METTETAL Jocelyne et GRANDJEAN Brigitte

**Procurations :**

SIRON Françoise donne pouvoir à G. BRIOT, KEHRWILLER Frédéric donne pouvoir à M.C. FAIVRE

**Etaient absent(e)s :**

Mesdames AMAROT HOUSSARD Christel – PETITCOLIN Léa

### DOCUMENT D'INFORMATION POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ville de Champagney / CCAS

Séance du 16 février 2026

#### I. ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES 2025 :

Pour Noël, attribution de deux bons d'achat d'une valeur de 15 euros chacun à tout habitant de la commune, âgé de 70 ans et plus. Les personnes ayant quitté la commune pour un établissement de retraite, mais qui sont toujours propriétaires de leur habitation sont également bénéficiaires des bons d'achat.

**Pour l'opération Noël 2025**, le montant est de 20 510 € (18 800 € payés sur l'exercice 2025 et 1 710 € sur l'exercice 2024) soit 626 bénéficiaires.

En 2025, le CCAS a également aidé aux frais d'installation de présence verte conformément à la convention soit 8 personnes pour un coût de 120 €.

Un goûter a été proposé aux anciens pour un montant de 561.60 € le 07 janvier 2026.  
Il a réuni une centaine de personnes.

#### II. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

La contribution de 2025 s'est élevée à 600 €. Il sera proposé de reconduire ce montant en 2026.

#### IV. ACTIONS PREVUES EN 2026 :

Il est proposé de :

- reconduire la participation au Fonds de Solidarité pour le logement,
- reconduire les bons de Noël,
- d'organiser des sorties récréatives (cinéma, marché ....),
- goûter de noël,
- divers ateliers.

En outre, si le plan canicule venait à être déclenché, il est proposé de mettre en place un suivi des personnes vulnérables.

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

- Fait et délibéré, les an, mois et jours que dessus
- Ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme  
Marie-Claire FAIVRE

